

Acte de mariage

Extrait de mariage avec filiation

Qui peut demander un extrait de mariage avec filiation ?

- › L'intéressé,
- › ses ascendants ou descendants,
- › son conjoint,
- › son représentant légal,
- › ses héritiers.

Où s'adresser ?

Mairie du lieu de mariage ou au Ministère des Affaires Etrangères si vous êtes français et si le mariage a eu lieu à l'étranger. [Vous pouvez effectuer votre démarche en ligne via service-public.fr](https://service-public.fr) 

Liste des pièces à fournir

- › Indiquer sur papier libre, la date du mariage et les noms et prénoms des époux,
- › une pièce d'identité,
- › en cas de demande d'un tiers : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif du lien de parenté.

Extrait de mariage sans filiation

Qui peut demander un extrait de mariage sans filiation ?

- › L'intéressé,
- › ses ascendants ou descendants,
- › son conjoint,
- › son représentant légal,
- › ses héritiers.

Où s'adresser ?

Mairie du lieu de mariage ou au Ministère des Affaires Etrangères si vous êtes français et si le mariage a eu lieu à l'étranger. [Vous pouvez effectuer votre démarche en ligne via service-public.fr](https://service-public.fr) 

Liste des pièces à fournir

- Indiquer sur papier libre, la date du mariage et les noms et prénoms des époux,
- une pièce d'identité,
- en cas de demande d'un tiers : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif du lien de parenté.

ALLER PLUS LOIN

- Effectuer sa démarche en ligne

